

DEPARTEMENT  
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT  
APT

DELIBERATION  
N°2022/001

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF  
425 CHEMIN DU PERUSIER  
84 300 TAILLADES

### SEANCE DU 24 FEVRIER 2022

SYNDICS TITULAIRES	6
QUORUM	4
SYNDICS PRESENTS	5
VOTES POUR	5
VOTES CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

**PRESENTS :** Mr HONORAT GUY Président  
**Syndic titulaire :** LE FAOU Michel - PELISSIER Laurence  
**Excusés :** DEVINE Marc - LIENS Charles  
**Syndic suppléant :** OLIVIER Denis – Jean Pierre CAPELLO  
**Excusé :** CALVIERE Robert

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-quatre février, la Commission syndicale du syndicat s'est réunie à dix-huit heures au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

**Objet :** COMPTE ADMINISTRATIF 2021

=====

#### LE SYNDICAT :

Le Président dépose sur le bureau le Compte administratif 2021. Il en donne lecture et expose les motifs qui justifient ses propositions.

Le président rappelle les résultats de clôture de l'exercice 2020 :

001 – solde d'exécution en section investissement : **+ 372 739,89** euros

002 – excédent antérieur en section de fonctionnement : **+ 245 509,56** euros

Le compte administratif fait apparaître à la clôture de l'exercice 2021 :

001 – excédent d'exécution en section investissement : **+ 88 624,56** euros

002 – excédent en section de fonctionnement : **+ 65 855,82** euros

A la clôture des comptes de l'exercice 2021 le résultat global constaté est de **672 729,83** euros, réparti comme suit :

001 – solde d'exécution en section investissement : **+ 461 364,45 €**

002 – excédent antérieur en section de fonctionnement : **+ 211 365,38 €**

**OUI L'EXPOSE DU PRESIDENT :** la commission syndicale approuve le compte administratif 2021, et décide de soumettre cette décision à l'approbation de Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Le compte administratif est joint en annexe de la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Le syndic

Le Président

Envoyé en préfecture le 28/02/2022

Reçu en préfecture le 28/02/2022

Affiché le

ID : 084-298401712-20220224-2022\_001-DE



Mr HONORAT GUY  
ASCO CANAL DU CABEDAN NEUF

425, Chemin du Pérusier

84300 LES TAILLADES

